

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 504

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 5 BIS B**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'article 5 *bis* B, qui étend l'assiette du crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire des PME à l'acquisition ainsi qu'à la pose de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées et de protections solaires mobiles.

Cette extension limiterait l'efficacité de ce crédit d'impôt, dont l'objectif est d'inciter les PME à engager les travaux d'isolation les plus efficaces pour limiter leur consommation d'énergie.